



**Séance du lundi 10 février 2025 à 18 heures
Salle du conseil de la Mairie.**

Présents : J. SERES, B. ABADIE, A. BEDULHO, N. CASAVIEILLE-LACAZE, C. CAZABAN, C. GAUDIN, J. NOUGADERE-DUPRAT, F. MILHAS, D. ROUCH, S. SCOURZIC, C. TROUCHE, G. TYS, A. VEDEL.

Absents excusés : S. BORNAND, S. PREVITALI.

Votants : 13

Secrétaire de séance :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 9-12-2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 décembre 2024.

2. Etude de faisabilité de l'immeuble BAQUE (SCI de Nestève)

La commission réunie le 9 janvier a retenu quelques scénarios à partir desquels nous avons rencontré Mr Airoldi le 24 janvier. Le choix privilégie la création de logements familiaux, un restaurant, un local commercial et un local associatif. Le cabinet travaille ces propositions et nous nous retrouverons le 17 février.

EPF : Me Simonella sera présente le 17 février en présentiel ou en visioconférence.

Licence IV : les renseignements pris auprès de la Préfecture indiquent la fin de validité de la licence pour mai 2025. Cette licence appartient à l'exploitant Mr Pérez.

Le Conseil Municipal décide d'entamer des démarches pour garder la licence active sur la commune.

3. Programme voirie

La commission présente un programme non définitif dans une fourchette de 50 à 60 000€. Une portion de route sur la route de Montégut va donner lieu à une réfection totale (route bombée). Une demande DETR sera faite pour cette portion.

Une signalisation à 50 km/h sera mise en place sur cette route très passante et dangereuse en raison d'excès de vitesse trop souvent observés.

Concernant la réfection du pont d'Auterrive, le SM3V présente de nouveau le dossier.

4. Plan de sauvegarde

La Préfecture nous demande d'élaborer un plan communal de sauvegarde qui permettra de faire face aux risques naturels : intempéries, canicule... Cet outil opérationnel a pour vocation d'apporter une réponse communale en cas d'événements de sécurité civile.

Le Conseil Municipal prend acte de son élaboration.

5. Communication

Soucieux d'améliorer la communication au niveau communal, le CM ouvre le débat sur plusieurs formules qui pourraient répondre à ce besoin aujourd'hui. La réflexion s'oriente autour d'une messagerie par SMS ou l'application Panneau Pocket.

Le Conseil Municipal opte pour l'application Panneau Pocket. La mairie va se rapprocher du site pour les modalités d'adhésion.

6. Travaux dans la commune

Logement Idrac : le projet d'installation d'un poêle à granulés est relancé, son installation est prévue la deuxième quinzaine de mars pour un coût de 4 210 € HT.

Un électricien interviendra sur la VMC. Un courrier de la locataire demande une réduction du loyer pour les mois d'hiver compte tenu de l'augmentation des charges en électricité.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette requête au vu des aides au moment de l'installation et des frais engendrés par le remplacement de tous les radiateurs électriques.

7. SIAEP

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur SEMPASTOUS évoquant le déploiement d'un service de télérelève des compteurs d'eau. Pour ce faire, nous sommes informés de l'installation d'un réseau par l'entreprise BIRDZ. Les communes sont appelées à signer une convention pour la mise en place de ce réseau comprenant des relais et des passerelles sur le territoire communal. Le SIAEP se réunit prochainement, le CM attend des précisions avant de se prononcer.

8. Ressources humaines

Devant la prolongation d'arrêt maladie de Christophe MAROT,
Le Conseil Municipal envisage son remplacement ponctuel.

9. Judo club

Ce dimanche, le Président du club Mr LOPEZ, avec des bénévoles, a installé l'encadrement du tatami, que nous avons reçu au début de l'année. Voilà enfin les tapis, qui accueille pas mal d'activités enfin stabilisés. Par ailleurs Mr LOPEZ, me faisait part du dossier 1000 DOJOS, déjà évoqué dans une précédente séance qu'il était relancé et attendait une réponse de la Fédération.

10. Terrain de tennis

Devant une fréquentation faible du court, trop peu d'inscriptions nouvelles, le Président du club, nous fait part du projet de dissolution de cette association.

Face à cela, il lui semble opportun, de restaurer ce terrain, en le rendant accessible à un plus grand nombre, et pour d'autres activités que le tennis.

Nous avons déjà au cours d'une précédente séance, pris connaissance de devis.

Le Conseil Municipal valide ce projet et il est convenu de se retrouver sur le court, en présence des autres intervenants afin de mieux identifier les travaux.

11. Village fleuri

Suite à la reconnaissance par le CAUE et le Conseil Départemental du travail fourni dans le village, la commune cherche à poursuivre l'amélioration du cadre de vie. Cette année, de nouvelles plantations seront réalisées.

La séance est levée à 20h30